

**GUICHET
DE L'HABITAT**



L'ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT



ACCUEILLIR, INFORMER,
CONSEILLER, ORIENTER,
ACCOMPAGNER

03 44 26 99 50 - logement@thelloise.fr

VOTRE ADAPTATION DU LOGEMENT

Si vous avez besoin d'adapter votre logement, pour des raisons de santé/handicap ou en prévision d'une perte d'autonomie, sachez qu'il existe différents dispositifs mobilisables.

Le Guichet de l'Habitat, un outil **gratuit** pour répondre à toutes vos interrogations :

- DISPOSITIFS POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT
- ORIENTATION VERS LE PROFESSIONNEL COMPÉTENT
- RENCONTRES POUR ÉCHANGER ET AVOIR DES CONSEILS

À SAVOIR : la Communauté de communes Thelloise n'instruit pas de demande d'adaptation, elle oriente vers l'interlocuteur compétent.

Les travailleurs sociaux peuvent vous soutenir, en renseignant une fiche de "repérage". Celle-ci est transmise ensuite à la cellule habitat et à l'opérateur concerné. Vous pouvez vous rapprocher du service de l'Action Sociale et de l'Insertion ou contacter la Maison Départementale de l'Autonomie.

Repères :

En 2050, **35%** de la population française aura plus de 65 ans.

84% des citoyens veulent vieillir chez eux mais seulement **6%** de l'habitat est adapté.

Rester chez soi en toute sécurité, le plus longtemps possible.

Adapter son logement, c'est le faire **évoluer en fonction de ses besoins.**



Guichet de
l'Habitat

03 44 26 99 50
logement@thelloise.fr

Dispositifs mobilisables :



MaPrimeAdapt'

L'aide finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Elle est également accessible aux propriétaires bailleurs.

Les travaux s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui seront préconisés dans le diagnostic logement autonomie.

Conditions :

- avoir 70 ans ou plus
- avoir entre 60 et 69 ans sous condition du GIR (entre 1 et 6)
- être en situation de handicap
- avoir des ressources modestes ou très modestes
- être propriétaire de son logement ou locataire du parc privé



Contacts :

France Rénov' : 0 808 800 700

Espace France Services : 03 44 26 99 53 / franceservices@thelloise.fr

Plan Oise Rénov'

Le dispositif est destiné aux propriétaires pour l'obtention d'aides techniques et financières pour la rénovation du logement.

L'objectif est de maintenir à domicile les personnes âgées et/ou en situation de handicap par l'amélioration ou l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap.

Le Département s'appuie sur un opérateur unique spécialement missionné : SOLIHA, qui propose un accompagnement administratif, technique et financier gratuit pour monter et suivre les dossiers.

Conditions :

- être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement individuel de + 15 ans
- occuper le logement en tant que résidence principale
- ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro dans les 5 dernières années
- faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment labellisées RGE
- ne pas avoir démarré les travaux ni signé de devis avant d'avoir déposé un dossier
- ne pas dépasser les plafonds de ressources de l'ANAH



Contacts :

0 800 674 236 / pig60@solih.fr

Dispositifs mobilisables :



Maintien à domicile

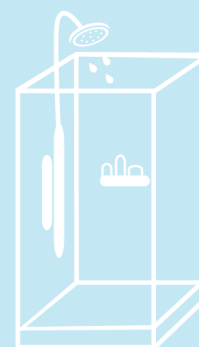
L'aide du Département vient en majoration des aides aux travaux pour l'autonomie des personnes octroyées par l'ANAH.

Conditions :

- avoir plus de 60 ans et être reconnu en GIR 1 à 6, ou en situation de handicap
- être hors champ de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et du Fonds Départemental de Compensation (FDC)
- ne pas dépasser les plafonds de ressources de l'ANAH
- bénéficier d'une aide de l'ANAH au titre de l'autonomie
- occuper le logement en tant que résidence principale
- faire réaliser les travaux par un artisan, une entreprise, une association intermédiaire ou une entreprise d'insertion

Contacts :

03 44 06 62 91 - 03 44 10 41 58 / aides-logements@oise.fr



Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une prestation en nature destinée à financer tout ou partie des aides dont la personne âgée a besoin pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance particulière à domicile, en résidence autonomie ou en famille d'accueil agréée.

L'APA est affectée à la couverture des dépenses de toute nature relevant du plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale du Département : aide humaine, téléassistance, articles d'hygiène, barres d'appui, siège releveur, etc.

Conditions :

- avoir 60 ans ou plus
- résider en France de manière stable et régulière
- relever du GIR 1 à 4
- non cumulable avec d'autres prestations (comme la PCH par exemple)
- sans condition de ressources (participation financière proportionnelle aux ressources)

Contacts :

03 44 82 60 60 / allo-oise-seniors@oise.fr



Dispositifs mobilisables :



Amélioration sanitaire de l'habitat

L'aide départementale est destinée à l'amélioration sanitaire de l'habitat (création d'une salle de bain, d'une salle d'eau ou d'un WC par exemple).

Conditions :

- être propriétaire occupant de sa résidence principale
- ne pas dépasser les plafonds de ressources de l'ANAH
- logement datant de 15 ans minimum et dépourvu de tout confort sanitaire (sauf pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif, maison de plus de 3 ans)
- non cumulable avec l'aide départementale "Maintien à domicile"

Contacts :

03 44 06 62 91 / aides-logement@oise.fr



Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

L'aide permet la prise en compte des frais d'aménagement du logement correspondant au surcoût lié au handicap qui concourent à maintenir ou améliorer l'autonomie de la personne handicapée par l'adaptation et l'accessibilité du logement ainsi que les coûts entraînés par le déménagement et l'installation des équipements nécessaires lorsque l'aménagement du logement est impossible ou jugé trop coûteux.



Conditions :

- personne en situation de handicap éligible à la PCH au regard des critères de handicap
- demande déposée auprès de la MDPH avant le commencement des travaux

Contacts :

0 800 89 44 21 / contact-pch-fdc@oise.fr

Dispositifs mobilisables :



Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

L'aide financière est destinée aux personnes en situation de handicap leur permettant de faire face aux dépenses présentant un surcoût lié au handicap restant à charge.

Il intervient après que les personnes aient fait valoir l'ensemble de leurs droits à la PCH. Il peut prendre notamment en charge des dépenses liées à l'aménagement du logement.

Conditions :

- personne en situation de handicap pour lesquelles une PCH a été octroyée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- critères identiques à ceux appliqués dans le cadre de la PCH (critères de handicap, d'âge et de domicile)

Contacts :

0 800 89 44 21 / contact-pch-fdc@oise.fr



Des rencontres pour échanger



La Communauté de communes Thelloise propose des ateliers animés par des partenaires spécialisés dans la prévention et l'accompagnement auprès du public retraité et des personnes en situation de handicap.

La perte d'autonomie nécessite souvent d'aménager le lieu de vie pour le faire évoluer avec les nouveaux besoins de ses occupants. L'objectif est donc de mener une réflexion sur la notion de "chez soi" et d'échanger avec d'autres personnes sur cette thématique.

Apprendre, comprendre et mieux se connaître pour agir efficacement et positivement au quotidien.



Les plafonds de ressources 2025 de l'ANAH

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €



Contacts

ADIL60

17, rue Jean Racine
60000 Beauvais
03 44 48 61 30
contact@adil60.fr

CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR LES AIDES TECHNIQUES (CICAT60)

Usine Agile - ZA de Ther
31, rue de l'Industrie
60000 Beauvais
06 03 96 79 52
contact.cicat@eco-solidaire.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

1, rue Cambry - CS 80941
60024 Beauvais Cedex
03 44 06 60 60
aides-logement@oise.fr

ESPACE FRANCE SERVICES

7, avenue de l'Europe
60530 Neuilly-en-Thelle
03 44 26 99 53
franceservices@thelloise.fr

FRANCE RÉNOV'

<http://france-renov.gouv.fr>
0 800 800 700
Simulateur Rénov' :
<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

1, rue des Filatures
60000 Beauvais
03 44 06 60 60
mda@oise.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

158, rue Raymond Joly
60230 Chambly
03 44 10 72 70
mds-chambly@oise.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

31, rue de la République
60160 Montataire
03 44 10 40 70
mds-montataire@oise.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

1, passage des Ecoles
60250 Mouy
03 44 10 83 25
mds-mouy@oise.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

82, rue de Paris
60430 Noailles
03 44 10 79 80
mds-noailles@oise.fr

SOLIHA

51, rue Sully
80000 Amiens
0 800 674 236
contact.hdf@solihha.fr

